

Une chauve-souris ne peut pas transmettre le virus de la rage à l'être humain s'il suit ces bonnes pratiques

Le Groupe Mammalogiques et Herpétologique du Limousin (GMHL) souhaite apporter quelques compléments d'informations sur la « rage de la chauve-souris » qui défraie la chronique. Cette maladie peut être transmise à l'homme mais **dans de très rares cas et uniquement en l'absence des précautions très simples** que nous décrivons ci-dessous. Depuis 1985, dans toute l'Europe, seulement quatre personnes ont contracté cette maladie dont un [homme décédé de la rage transmise par une chauve-souris au CHU de Limoges à l'été 2019](#). Le Centre National de Référence de la Rage a confirmé cette information à l'automne 2020 après des analyses *post mortem*. C'est le seul cas connu en France métropolitaine.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) collecte et recherche le virus de la rage chez des chauves-souris dont on suspecte qu'elles sont porteuses de ce virus. Depuis 1989, sur environ 6000 individus morts ou moribonds analysés, le taux de cas positifs d'1,7% (soit 97 cas) est globalement stable. Ce n'est donc pas un virus en expansion.

Cette maladie peut être facilement évitée, encore faut-il connaître les bons gestes. Elle se transmet par morsure ou léchage d'une plaie ou d'une muqueuse et non par la simple présence de chauves-souris dans une habitation. Or les 35 espèces de chauves-souris de France métropolitaine sont insectivores et ne sont pas agressives. Donc elles n'ont aucune raison de mordre spontanément un être humain, même pour les chauves-souris porteuses du virus de la rage. Lorsqu'il y a morsure, c'est que l'animal est saisi à la main. Il convient donc simplement d'**éviter au maximum de manipuler tout animal sauvage. A fortiori, il ne faut jamais attraper de chauve-souris ni aucun autre animal sauvage à mains nues.** Cela évite la transmission d'éventuels pathogènes de l'animal à l'homme, mais aussi de l'homme à l'animal. Aussi, puisque toutes les chauves-souris sont protégées en France métropolitaine, il est interdit de les manipuler sauf dérogation ou urgence. [S'il apparaît indispensable de manipuler ou déplacer une chauve-souris qui semble en détresse, ce sont les spécialistes qu'il convient d'appeler](#). Si vous n'arrivez pas à joindre les contacts cités en fin d'article, le déplacement ou la **manipulation de l'individu doit se faire avec des gants de jardinage** ou, à défaut, en utilisant un ustensile pour faire [glisser délicatement l'individu dans une boîte de transport](#). En appliquant ces bonnes pratiques très simples, le risque d'être contaminé par la rage est nul.

Si une chauve-souris entre par la fenêtre, le plus efficace et le plus simple est de laisser la fenêtre ouverte jusqu'à ce qu'elle parte d'elle-même.

Il faut savoir que les personnes qui sont amenées à manipuler régulièrement des chauves-souris de par leur activité doivent suivre une formation spécifique et être munies d'autorisations administratives. De plus, il leur est demandé de respecter les gestes de bonnes pratiques, de se faire vacciner contre la rage et contrôlé sérologiquement. **En cas de morsure**, c'est votre médecin traitant et le [centre antirabique le plus proche](#) qu'il faut joindre rapidement. Des traitements post-exposition existent mais leur efficacité ne peut pas être aussi efficace que le respect des bonnes pratiques.

Si vous avez quelques individus, voire une colonie de chauves-souris sous votre toit, derrière un volet, dans la cave ou ailleurs dans la maison, vous ne courez strictement aucun danger. Elles vont continuer de simplement chercher à s'y abriter discrètement. Précisons aussi qu'il n'y a **aucune autre maladie connue transmise par les chauves-souris de France métropolitaine à l'être humain, pas même la Covid-19**. Cette présence est même une chance puisque les populations de chauves-souris

sont globalement en fort déclin, d'où la nécessité de les protéger. La présence de chauves-souris est une chance aussi parce qu'elles consomment une grande quantité d'insectes dont des moustiques. Enfin, les excréments de chauves-souris, appelées guano, constituent un engrais très puissant.

En cas de questions sur les chauves-souris qui pourraient être présentes dans votre habitation limousine, vous pouvez contacter le GMHL (voir contact ci-dessous).

Contacts :

Association locale d'étude et de protection des mammifères : [Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin](#) (05 55 32 43 73 ou a.roche@gmhl.asso.fr)

Association nationale : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères : contact@sfepm.org

Centre de sauvegarde des mammifères sauvages : Panse-Bêtes (06 46 62 36 89)

Centres antirabiques de Limoges (05 55 05 66 44) et de Guéret (05 55 51 70 30)